



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

Le code permanent est un code attribué par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) du Québec à toute personne ayant étudié au Québec.

Ce code apparaît généralement sur un bulletin scolaire ou un relevé de notes provenant du MELS.

Il est composé de quatre lettres et de huit chiffres :

- AA AZ11223344 ;
- AAA = 3 premières lettres du nom de famille ;
- Z = première lettre du prénom ;
- 11 = jour de naissance ;
- 22 = mois de naissance (plus 50 si le sexe est féminin) ;
- 33 = 2 derniers jours de l'année de naissance ;
- 44 = numéro séquentiel attribué par le MELS.

À NE PAS CONFONDRE AVEC le code fourni par l'établissement d'enseignement professionnel ou le numéro de carte d'Assurance maladie du Québec.

Vous pouvez également obtenir votre code permanent en contactant le Registrariat de votre établissement d'enseignement.